

EDITORIAL

Le GIPRI traverse une période fort agitée.

D'un côté, le Centre de Politique de Sécurité, qui vient d'être créé à Genève par décision du gouvernement fédéral, lui accorde son hospitalité avec le bureau genevois du PUGWASH, des antennes du CICR, de l'Institut des Droits de l'Homme de San Remo, de l'IUHEI et du CEPNI, en parallèle avec son propre organisme de formation. C'est ainsi que le GIPRI a déménagé à nouveau dans le courant d'avril, et occupe un bureau dans les locaux provisoires de la rue de Lausanne, 69, en attendant l'installation dans le bâtiment qui sera construit à la place des Nations.

De l'autre, le financement reste très aléatoire. La Ville de Genève et les villes du canton augmentent leur contribution annuelle, mais le Département cantonal de l'Instruction Publique et l'Université ne sont pas en mesure de maintenir leur soutien financier habituel au cours d'été. Le conseil de fondation a néanmoins décidé d'organiser la dixième session du 26 août au 13 septembre, quitte à devoir constater ensuite que les caisses sont vides.

Les membres du conseil espèrent encore que la reconnaissance du rôle positif et rassembleur que le GIPRI peut remplir dans

une époque difficile, dans la tradition de la Genève internationale, lui apportera finalement l'appui nécessaire à son développement. La demande d'études et d'information sur la paix est grande dans tous les milieux. Le sentiment d'incertitude s'amplifie à cause des instabilités politiques et sociales qui affectent toutes les sociétés, y compris les plus riches et les plus puissantes. Il ne manque pas de centres de formation spécialisés dans les différents domaines qui touchent à ces questions, mais il ne suffit pas de disposer de scientifiques de haut niveau si ceux n'ont pas de lieu de rencontre pour la mise en commun de leurs savoirs et la remise en cause collective des concepts qu'ils manipulent. Le GIPRI peut être à peu de frais l'un de ces lieux. C'est dans cet esprit que le bulletin hors série consacré à la conférence d'examen de la convention sur certaines armes classiques, c'est à dire, mines antipersonnel et armes aveuglantes, a été largement distribué aux missions diplomatiques et aux organisations non gouvernementales (ONG) présentes à cette réunion.

Le GIPRI avait été créé à la fin des années 70, suite à l'adoption d'un postulat au Conseil National suisse demandant au Conseil Fédéral d'étudier la création d'un Institut de

recherches pour la paix. Il faut rendre hommage aux personnes généreuses qui ont présidé à sa fondation, Madame Bauer-Lagier, Denis de Rougemont et tant d'autres. Le Conseil Fédéral a renoncé pour des raisons de coût trop élevé. Le GIPRI n'a finalement pas reçu l'aide fédérale escomptée en ces temps où ce qui touchait à la paix sentait le soufre auprès de la majorité des hommes de pouvoir. Il a fallu attendre la période troublée de ces dernières années pour que s'opère un revirement, hélas au moment où l'argent s'est fait rare. Mais, est-ce bien un hasard ? Il n'est fait appel à la réflexion et à la connaissance qu'au moment où les certitudes se perdent, où des solutions nouvelles doivent être explorées car la route suivie risque de s'achever dans un cul de sac.

Le GIPRI est une fondation de droit public suisse. A ce titre il est soumis au contrôle des autorités fédérales qui s'assurent que les activités sont conformes aux buts fixés par les statuts, bien entendu sans s'ingérer dans la nature de celles-ci.

Nous espérons que ce deuxième bulletin témoignera de la nécessité et du faible coût d'une institution comme le GIPRI.

MINES TERRESTRES

La conférence d'examen de la convention portant sur certaines armes classiques "inhumaines", principalement les mines antipersonnel, s'est achevée le 3 mai. Comme on pouvait le craindre (cf. le bulletin hors série du GIPRI en avril), l'accord obtenu ne résout rien et même, d'une certaine façon, légitimise l'usage à long terme des mines antipersonnel. Celles-ci devront un jour être détectables et autodestructrices, mais quand ?, et comment ?, avec quelle efficacité ? L'utilité de ces armes est hautement discutable, mais les militaires de plusieurs pays refusent encore de s'en séparer. Comme il est impossible de s'en débarrasser dans le cadre de la convention en force, il ne reste qu'à convoquer une conférence diplomatique spéciale, comme celle proposée par J. Goldblat, ouverte à tous les pays et capable d'adopter un traité d'interdiction totale de la possession même de ces armes. Apparemment, une trentaine de pays se déclarent partisans d'une telle interdiction. Ce serait donc l'occasion pour eux de démontrer leur sincérité.

J.G. et J.P.S.

LE TNP EN 1996

Le traité de non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé indéfiniment par 180 états signataires en avril 1995. Cette décision, qualifiée d'historique par certains, était nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour écarter la menace de la guerre nucléaire.

Elle était nécessaire car elle met fin au droit à la possession et, a fortiori à l'acquisition des armes nucléaires par la grande majorité des pays. Un contrôle international efficace peut et doit se mettre en place pour vérifier l'application du traité.

Elle n'est pas suffisante car :

- cinq pays, ceux qui ont publiquement déclaré leurs arsenaux, ceux qui se trouvent être aussi les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, c'est à dire la Chine, les Etats Unis d'Amérique, la

France, la Grande Bretagne et la Russie, se gardent le droit de les conserver. Le seul engagement, auquel ils ont souscrit à cet égard, est de poursuivre de bonne foi des négociations en vue d'un désarmement nucléaire général et complet. Aucune limite de date n'est fixée, car la seule bonne foi n'est pas un critère contraignant !

- quelques pays engagés dans des conflits ouverts ou larvés n'ont pas encore adhéré au traité, ni soumis leurs installations nucléaires au contrôle de l'AIEA; certains d'entre eux, comme l'Inde, le Pakistan et Israël; ont probablement déjà acquis la maîtrise de cette technique.

Elle est précaire car chaque parti peut dénoncer le traité avec un préavis de trois mois en se réclamant des intérêts supérieurs de sa

propre sécurité. Ce ne serait pas une décision facile devant l'opinion internationale, mais rien ne s'y oppose si la situation devenait explosive dans telle ou telle partie du monde.

La prorogation a été obtenue sans vote permettant d'éviter que les opposants perdent la face. Elle s'est accompagnée de l'approbation de deux documents importants qui doivent apporter un peu de sérénité mais dont la portée reste sans effet d'obligation légale. C'est ainsi que le programme d'action inclut dans l'un d'eux :

- l'élaboration par la Conférence du désarmement au plus tard en 1996 du texte d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'explosifs nu-

cléaires

- la détermination des puissances nucléaires de satisfaire à leur engagement en vue de l'élimination des armes nucléaires
- la mise en place d'un système de contrôle international strict et efficace

Il comprend encore l'encouragement à créer des zones dénucléarisées et la promesse d'élaborer un instrument international ayant juridiquement force obligatoire pour garantir les pays non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Il donne enfin mandat à l'AIEA de faire les enquêtes nécessaires et de décider des

mesures à prendre, refusant les sanctions unilatérales prises par une quelconque puissance.

Le second document prévoit le renforcement du processus d'examen du traité. Les conférences quinquennales seront précédées de comités préparatoires qui se réuniront chaque année pendant les trois ans qui les précèdent.

Enfin, une résolution concernant le Moyen Orient invite tous les pays de la région à se proclamer en zone dénucléarisée, exempte également de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

En conclusion, le désarmement nu-

cléaire reste une utopie lointaine. Les puissances nucléaires refusent catégoriquement de débattre d'un calendrier quelconque relatif à une nouvelle réduction et à l'élimination des armes nucléaires conformément à leurs engagements. Après avoir approuvé la prorogation du TNP, la France et la Chine n'ont pas renoncé à des essais qu'elles ont qualifiés de nécessaires pour la crédibilité de leur force de dissuasion, montrant par là que les armes nucléaires font partie de leur stratégie militaire pour les prochaines décennies.

J. Goldblat

LES ARMES NUCLEAIRES DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE LA HAYE

L'Organisation Mondiale de Santé (OMS) en 1993 et l'Assemblée Générale de l'ONU en 1994 ont consulté la Cour Internationale de Justice de La Haye, la branche judiciaire des Nations Unies (ONU), sur la légalité de la menace et de l'utilisation des armes nucléaires. Les auditions se sont achevées le 5 novembre 1995. Les efforts des Organisations Non-Gouvernementales (NGO) ont été déterminants pour le lancement d'une telle procédure. L'initiative est due à la collaboration des Médecins Pour la Prévention de la Guerre Nucléaire (IPPNW), les Avocats Internationaux contre l'Armement Nucléaire (ILANA), et le Bureau International de la Paix (IPB), rejoints ensuite par un grand nombre d'autres ONG travaillant pour la paix.

Les questions sont : *est-ce que l'utilisation des armes nucléaires par un Etat pendant une guerre ou un conflit armé est une*

violation de la loi internationale étant donnés leurs effets sur la santé et l'environnement? (OMS) et la menace d'utilisation des armes nucléaires dans toutes les circonstances est-elle permise par la loi internationale ? (Assemblée Générale de l'ONU)

Quatre états nucléaires, Etats Unis, France, Grande Bretagne et Russie, appuyés par l'Italie et l'Allemagne, membres de l'OTAN, prétendent que le Cour ne peut répondre à ces questions. Elle devrait même considérer que les armes nucléaires ont maintenu la paix pendant 50 ans. La France considère que la prévention de la guerre nucléaire ne relève pas de l'OMS, qui ne pourrait intervenir qu'après l'événement. La Grande Bretagne et les Etats-Unis maintiennent que l'absence d'armes nucléaires aurait un effet déstabilisant.

Les états non dotés d'armes nucléaires

QUEL AVENIR POUR L'OTAN

Le traité de l'Atlantique Nord date de 1949. Il a été complété par un secrétariat permanent qui est devenu l'OTAN, une alliance militaire placée sous l'autorité des Etats Unis d'Amérique destinée à s'opposer aux vues conquérantes ou au moins dominatrices de l'URSS. Le processus de développement a été assez lent, mais inexorable. L'OTAN est devenue une machine de guerre appuyée sur la puissance nucléaire américaine, sans toutefois que ses instances politiques n'aient jamais un contrôle réel sur ces forces. Le commandement intégré a toujours été dirigé par un général US.

Il est ironique de constater que les premières opérations militaires de l'OTAN se sont déroulées récemment en ex-Yougoslavie, c'est à dire longtemps après la chute du mur de Berlin. Les troupes n'ont pas été engagées dans des combats, sauf quelques escarmouches. Seuls des bombardements aériens ont été opérés. Est-ce l'OTAN qui a mis fin au conflit ouvert, mais aux causes encore latentes, dans les Balkans ? Certains le pensent ou souhaitent le croire. D'autres attribuent les accords de Dayton sur la Bosnie à l'armement des factions, notamment musulmanes, par rupture tacite de l'embargo imposé par l'ONU. L'équilibrage des armées et des milices opposées, assurées de pouvoir s'approvisionner en

armement sans grande difficulté, ne permet plus à aucun parti d'espérer la victoire de son camp ou, à tout le moins, la réalisation des objectifs stratégiques qu'il s'était fixé.

L'aventure militaire en ex-Yougoslavie illustre bien l'ambiguïté de la survivance de l'OTAN, organisation née à une époque précise, dans un but bien défini, avec une vocation et une philosophie de guerre, même si c'était dans l'intention de l'empêcher. Et la guerre est bien le seul rôle qu'elle ait rempli en des circonstances nouvelles que n'avaient pas prévues et que ne pouvaient pas prévoir ses créateurs. Or, la situation demandait plutôt une intervention politique et économique que l'OTAN n'avait pas les moyens de promouvoir pour éviter le déclenchement des affrontements violents dans un pays en débâcle économique. L'OTAN a montré son impuissance à contribuer à la prévention du premier conflit majeur sanglant en Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'argent dépensé pour les différentes expéditions militaires, ajouté aux destructions qu'elles n'ont pas arrêtées, n'aurait-il pas suffi à maintenir la cohésion sociale en attendant une ouverture et une intégration à l'Europe ? La question mérite d'être posée au moment où l'extension de l'OTAN aux anciens pays

en ont montré les spécificités dont ils affirment qu'elles violent les normes universelles codifiées dans les Protocoles de Genève et de La Haye. Ils ont également attiré l'attention sur les obligations de l'article VI du Traité de Non-Prolifération (NPT). La Mexique n'a pas hésité à menacer de se retirer de ce traité si les pays nucléaires ne s'y soumettent pas dans un délai raisonnable.

Des citoyens du Japon, des Iles Marshall et des Iles Solomon, en particulier les maires d'Hiroshima et de Nagasaki ont témoigné devant la cour.

Le résultat des délibérations du Tribunal est attendu avec quelque inquiétude. Il faut espérer une opinion claire et tranchée. Toute autre décision justifierait indirectement les armes nucléaires dans l'avenir.

Gert G. Harigel

communistes d'Europe centrale et de l'Est, hors l'URSS, se précise.

Il n'est pas inutile de comparer le destin de l'organisation qui faisait pendant à l'OTAN au cours de la guerre froide. Le pacte de Varsovie a été dissous, car il n'avait plus de raison d'être. Pendant quelque temps, on a vu les généraux des deux anciens blocs se congratuler et, chose incroyable, ouvrir leurs bases à leurs ennemis acharnés d'hier et défilé avec eux. L'OTAN pouvait logiquement connaître la même fin, seulement, elle avait "gagné" et elle a prétendu aux dividendes du succès.

Un certain embarras prévaut du côté même de ses zéloteurs. L'ennemi a disparu. Les missions ne peuvent plus, en aucun cas, être les mêmes. Les budgets militaires sont en décroissance significative mais ils restent très élevés. Tout se passe comme si, dans l'incapacité ou l'impossibilité politiques de déterminer les besoins réels de sécurité, les décideurs s'en remettaient à la logique de la résistance institutionnelle des armées augmentée de la crainte du chômage et du trouble social engendrés par la démobilisation et la réduction d'activité des industries d'armement ainsi que de l'impact financier de ces mesures.

La survie de l'OTAN ne brouille-t-elle pas les cartes? En 1949, des circonstances ex-

ceptionnelles avaient provoqué la signature du traité de l'Atlantique Nord et la mise en place d'une institution qui leur étaient adaptées. Ne fallait-il pas aujourd'hui profiter d'une autre situation exceptionnelle pour établir un nouveau traité et une nouvelle organisation qui réponde aux besoins de l'époque. L'euphorie de la fin des années 80 méritait une vision politique plus large. L'OSCE aurait pu être le point de départ de l'ancrage des pays de l'Europe de l'Est pour empêcher une décomposition que l'OTAN ne pouvait et ne peut toujours pas arrêter, comme le montre l'opposition viscérale que les russes, toutes tendances confondues, lui manifestent. Après la machine de guerre, il fallait une machine de paix. Quels que soient leurs mérites passés, ce

ne sont pas les mêmes hommes qui peuvent opérer cette conversion.

Nombre d'occasions ont été perdues!. Il semble urgent que les scientifiques tentent de comprendre l'origine de la résistance au changement que montrent les groupes sociaux. Comme le montre brillamment J.K.Galbraithⁱⁱ la crainte de perdre le si peu qui a été acquis se satisfait de tout ce qui peut le sauvegarder, fût-ce au mépris de la plus grande misère des autres. Le danger de l'approfondissement des déséquilibres économiques et sociaux est considérable. Pour le conjurer, certains font appel au conflit de civilisations qui relève les barrières et réintègre la logique militaireⁱⁱⁱ. Qui prendra aujourd'hui la responsabilité d'ériger les nouveaux murs, réels ou virtuels ?

J.P.Stroot

ⁱ par exemple, en France comme aux Etats-Unis, des villes ou des régions sont menacées d'asphyxie économique par la fermeture d'usines ou seulement de bases militaires. Marché libre ou pas, les gouvernements pensent que la promotion de leurs exportations de matériel militaire relève de leur responsabilité et que cette question fait partie des intérêts supérieurs de leurs états respectifs.

ⁱⁱ J.K.Galbraith, *The Culture of Contentment*, Houghton Mifflin, Boston 1992; traduction française au Seuil.

ⁱⁱⁱ cf. par exemple. S.Huntington, *The Clash of Civilizations ? Foreign Affairs*, spring 1993, p. 22.

LE PROJET DE L'UNIDIR SUR LE DESARMEMENT ET LA RESOLUTION DES CONFLITS

L'UNIDIR achève la première étape d'une étude consacrée aux problèmes du désarmement liés aux opérations de maintien de la paix dans différentes contrées du monde. Dix huit publications hautement documentées ont été produites en un peu plus d'une année. Il s'agit d'une oeuvre exhaustive qui met en relief les problèmes rencontrés par les tentatives encore timides d'instauration d'un ordre international basé sur une législation balbutiante.

Les conclusions pouvaient d'une certaine manière être écrites avant l'enquête, mais celle-ci a le mérite de donner une assise solide à quelques principes qui peuvent utilement sous-tendre l'enfantement d'un droit international, seul garant à terme d'un équilibre durable entre les communautés qui peuplent la planète. C'est intentionnellement que le mot de nation est évité dans la formulation précédente à cause des connotations qui lui sont intuitivement associées. La mondialisation économique en cours accéléré ne pourra éviter les explosions qu'à la condition de permettre à tous les hommes de mener une vie décente. Les exclusions que les nationalismes, les fondamentalismes et autres ethnicismes génèrent ne peuvent que conduire à des confrontations violentes que le pouvoir de quelques-uns, aussi grand soit-il, ne peut prévenir. La concentration des pouvoirs représente d'ailleurs un risque d'explosion que nulle arme moderne ne peut prévenir quelle que soit sa puissance de destruction. Comme dans la société civile, à l'intérieur des états, des mécanismes de régulation sont nécessaires entre les états dont les pouvoirs se réduisent devant les forces économiques du marché mondial. Toute initiative qui favorise leur développement est donc de la plus haute importance.

La prépublication du volume de l'UNIDIR consacré aux conclusions de l'enquête sur les conditions liées au désarmement dans les points chauds où la loi internationale a tenté de s'exercer concerne les aspects pratiques des actions entreprises.

Elle n'a pas vocation à mettre en cause

les tenants et aboutissants des crises étudiées. Qui peut mettre en accusation ? qui peut décider des mesures à prendre ? qui finance ces mesures ? qui engage des troupes au péril de leur vie pour leur exécution ? où commence et où finit la coercition ? qui est susceptible d'en faire l'objet ? qui en est immunisé dans le système actuel où certains pays sont plus égaux que d'autres ? Toutes ces questions qui sont liées à l'avenir des Nations Unies et à la possibilité d'une paix durable relèvent d'un mandat différent que nul parlement ni nul pouvoir judiciaire n'a reçu à ce jour.

Le maintien de la paix, proche de l'imposition de la paix, c'est à dire d'une forme de guerre, relève d'une rhétorique qui n'a pas encore trouvé d'expression universelle et incontestable. Il a amené l'ONU à autoriser ou même à engager des interventions violentes qui sont contraires à sa vocation première, qui ne peuvent pas être contestées a priori mais au sujet desquelles il faut se demander dans quelle mesure elles répondent aux besoins sans pervertir l'organisation elle-même.

La guerre de Corée d'abord et, quarante ans plus tard, la guerre du Golfe n'étaient pas à proprement parler des opérations de maintien de la paix, car elles étaient destinées à maintenir ou rétablir un certain ordre mondial. Il n'est pas certain que celui-ci répondait aux aspirations universelles que l'on peut attendre d'une organisation qui devrait représenter la volonté de tous les peuples (Nous, les peuples des Nations Unies...).

L'interposition à Chypre, au Liban n'a pas résolu les problèmes de ces pays après de trop longues années. La Somalie reste sous la menace de bandes auxquelles on ne cherche guère à savoir qui procure les armes. La source de celles-ci ne s'est pas tarie pour les acteurs du génocide rwandais, prêts à recommencer. Quant à l'ex-Yougoslavie, le désastre ne finit pas d'apparaître toujours plus désolant par les révélations les plus récentes. Une paix précaire n'y est assurée que grâce à la pression de quelques puissances qui peuvent se retirer de la scène à tout moment si elles n'y trouvent

plus leur intérêt immédiat. Il reste les conflits dans lesquels personne ne veut intervenir car des intérêts "vitaux" extérieurs ne sont pas mis en cause : Tchétchénie, Caucase,

Le rapport de l'UNIDIR constate que le bilan est plutôt négatif là où le désarmement des factions en conflit n'a pas été entrepris ou a été mis en échec. L'absence de mandat à cet effet, le manque de coordination des actions civiles et militaires entreprises sont les causes majeures. En fait, tout devrait être subordonné à un désarmement complet et systématique dès le démarrage d'une opération de maintien de la paix (si celle-ci doit avoir un effet durable), suivi d'un contrôle efficace des armes pendant la période de reconstruction, étendu aux pays avoisinants. Les facteurs qui empêchent la réalisation de mandats qui incluent une telle mission sont, selon le rapport, le manque de volonté internationale d'intervenir à chaud dans un conflit interne où les parties ne sont pas prêtes à conclure la paix, la mutation du rôle des armées après la guerre froide, la résistance institutionnelle que celles-ci offrent à leurs nouvelles responsabilités et à l'abandon des anciennes, l'utilisation des Nations Unies sans fournir les ressources, la planification et l'unité de commandement nécessaires ainsi que l'insécurité générale due aux nouvelles menaces portant sur la stabilité et la paix à l'échelon régional ou international.

Il est évident que le rapport ne parle pas de la manière dont les missions de maintien de la paix sont décidées. Ce n'est pas son objet. L'ambiguïté, l'arbitraire et une certaine hypocrisie ne sont pas absentes lors des choix. Quand un pouvoir, une faction est-il considéré comme légitime ? quand est-il illégitime ? C'est toute la difficulté des relations internationales. Le poids des puissants est loin d'être toujours compensé par des mécanismes de régulation. Il ne sert à rien de s'indigner, il faut plutôt patiemment tenter de créer ces derniers et la tâche est loin d'être achevée.

J.P.Stroot

NOTES DE LECTURE

L'ONU dans tous ses États, Coll. GRIP (Groupement de Recherche et d'Information pour la Paix), Compil. B. Adam, Bruxelles, 1995, 203 p.

Cet ouvrage comporte une série d'articles très précis et complets sur l'organisation internationale, traités par des spécialistes des relations internationales. Il esquisse une étude approfondie de la situation actuelle de l'ONU au regard de la situation internationale caractérisée par des guerres et des conflits à travers le monde (guerre du Golfe, Cambodge, Rwanda, Somalie) et de ses efforts de maintien de la paix (Salvador, Guatemala, Angola, ex-Yougoslavie, etc.)

Le dernier chapitre "Quelles réformes ? Quel avenir ?", est un examen approfondi des carences et des limites de tous ordres qui affectent l'ONU. Une telle analyse critique est nécessaire, car l'organisation doit revoir ses critères de fonctionnement, sa politique et ses moyens économiques et financiers si elle veut remplir son rôle de promotion de sa Charte de manière pleine, démocratique et solidaire sur la scène internationale. L'organisation doit redéfinir ses tâches, notamment l'accélération de la réduction des stocks d'armements, le renforcement de la diplomatie préventive, la mise en

place d'un véritable système de coopération économique et financière pour les pays pauvres de la planète, la solidarité sociale et culturelle entre les peuples, ainsi que la protection de l'environnement, afin de mieux affronter le XXIème siècle.

Enfants soldats, I. Cohn et G. Goodwin-Gill, Institut Henry Dunant, Genève, Edit. Méridien, Coll. Droits et Libertés, Québec, Canada 1995, 267p.

L'Institut Henry Dunant publie une étude sur les enfants soldats, les formes de recrutement et la participation des enfants dans les conflits armés pour faire des recommandations en vue de réduire ou d'éliminer leur participation.

Les auteurs, chercheurs de l'Université de Columbia (New York) et de l'Université de Carleton (Canada) examinent un certain nombre de conflits où des enfants soldats ont été ou sont impliqués: El Salvador, Guatemala, Mozambique, Liberia, Irak, Philippines, territoires occupés par Israël au Liban, etc.

L' enrôlement des enfants pour faire la guerre est interdit au dessous de l'âge de dix-huit ans par la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, ratifiée par 165 états, met en

évidence la fragilité du système onusien à faire respecter la protection des enfants lors des conflits armés.

L' enrôlement des enfants est dû à différentes raisons : le contexte économique, social et politique qui fait que les enfants constituent le maillon le plus faible de la structure sociale, la perte de tout espoir d'un vie normale (école, famille) - ils sont souvent orphelins -, "l'assurance alimentaire" donnée par un fusil

Parmi les recommandations sur la manière de mettre un terme à l'utilisation des enfants dans la guerre. le principe de non-recrutement et de non-participation au combat de tout enfant de moins de dix-huit ans est la pierre angulaire. Rien ne peut permettre la participation des enfants et tout doit les protéger de la violence des conflits.

Ce document montre les faiblesses de la protection juridique internationale et le manque de volonté politique des décideurs et des gouvernements qui ont les moyens de résoudre définitivement ce problème., fléau des temps modernes

R. Montaluisa Vivas

DOCUMENTS RECENTS

La fin de l'ordre militaire, M. Bertrand., Coll. Sciences Po, Seuil, Paris, 1996

Le rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU, P.Gerbet, V.Y.Gheballi et R.Mouton, Imprimerie Nationale, Paris, 1996.

Antipersonnal Landmines, Friend or Foe, International Committee of the Red Cross, March 1996.

Nuclear Weapons After the Comprehensive Test Ban :Implications for Modernization and Proliferation, E. Arnett ed., SIPRI, Oxford University Press, 1996

Ballistic Missile Proliferation : The Politics and Technics, A. Karp ed., SIPRI, Oxford Univ. Press, 1996.

China's Arms Acquisitions from Abroad : A Quest for Superb and Secret Weapons, B. Gill and T. Kim ed., SIPRI, Research Rep. n° 11, Oxford Univ. Press 1996,

Challenges for the New PeaceKeepers, T. Findlay, SIPRI, Research Rep. n° 12, Oxford Univ. Press, 1996.

Regional Conflicts: The Challenge to US-Russian Co-operation, J. E. Goodby ed., SIPRI, Oxford Univ. Press, 1995.

L'Année Stratégique 1996 (dir. de P. Boniface), IRIS/ARLEA, Paris, 1996.

The United Nations and Nuclear Non-Proliferation, intr. by Boutros Boutros-Ghali,

Secretary-General of the United Nations, The United Nations / Blue Books Series Vol. III New York and Geneva, 1995.

Relever les Nouveaux Défis: rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, Boutros Boutros-Ghali, New York ,1995.

Managing Arms in Peace Processes : Croatia and Bosnia-Herzegovina, UNIDIR, Disarmament and Conflict Resolution Project, New York and Geneva, 1996.

Désarmement, (Revue périodique des Nations Unies), 1995, Vol. XVIII, 1, 2, 3

Programme for Promoting Nuclear Non-Proliferation, Newsbrief, 4th quarter 1995, n° 32; 1st quarter 1996, n° 33

The Non-Proliferation Review Center for Non-Proliferation Studies, Monterrey Institute of International Studies, Spring-Summer 1995, Vol. 2, n° 3

Disarmament Diplomacy, DFAX (1996) n°. 1-4

Le Débat stratégique, (Lettre d'information du CIRPES), Paris, n° 23 à 25 (1996)

Comprehensive Test Ban Treaty : The Endgame, Acronym n° 9, April 1996.

International Peace Research Newsletter (IPRA) 23 n°4 and 24 n°1, 1996.

Bulletin of Atomic Scientists, 1996
Trust and Verify, Vertic n° 63 and 64,

1996.

International Security Digest, Centre for Defence Studies, Univ. London, March 1996

Collection des documents de la *Conférence du désarmement*, UN, Genève 1996.

Constraining Conventional Proliferation : a Role for Canada, K.Krause, K.Epps, W.Weston and D.Mutimer, Research report for the Non-Proliferation, Arms Control and Disarmament Division of the Canadian Department of Foreign Affairs and International Trade, University of York, March 1996.

Basic Reports, British American Security Information Council n° 53, May 1996

Nuclear Futures : the role of nuclear weapons in security policy, Basic Research Rep. 96.1, London 1996.

Institut International de recherches pour la paix à Genève (GIPRI)

Président d'honneur : A. Bérenstein
Bureau de la Fondation : J.P. Stroot (prés.),
J. Goldblat, G. Harigel
rue de Lausanne, 69
1202 Genève, Suisse
Tél. : (+41-22) 906 16 61
Fax : (+41-22) 906 16 63
C.C.P. : CH-12-4103-5.
Prix au numéro : 5 francs

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.

Publications du GIPRI

(disponibles au GIPRI) :

Les grands problèmes de la paix, Cycle de cours 90-92, Genève 1994;

Vérification after the Cold War, J. Altmann, T. Stock, J.P. Stroot; ed., VU University Press, Amsterdam, 1994.

Bulletin d'information n° 1, nov. 1995 et n° hors série, avril 1996

Ces publications et d'autres plus anciennes peuvent être commandées par courrier au GIPRI, qui par ailleurs attend *lettres, commentaires et contributions éventuelles de ses lecteurs*.